

LE) E C R E T N° 71/370 du 24/II/71

portant nomination de Mr. BOUSSAFDU
Daniel en qualité de Chef de Service
de la Production Animale.-

=====

VISAS:

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution;

Vu la loi n°15-62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires des cadres;

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires des cadres;

Vu le décret n°60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques;

Vu le décret n°60-101 du 11 Mars 1960 déterminant les
modalités d'affectation et de nomination du personnel;

Vu le décret n°60-150 du 10 Mars 1960 fixant les avan-
tages attribués à certains personnels des Cabinets Ministériels,
Directeurs et Chefs de Service;

Vu le décret n°61-34 du 6 Février 1961 déterminant
les attributions du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage;

Vu le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires des cadres;

Vu le décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la
République du Congo;

Vu le décret n°71-229/MT-DGT-DELC 7/4 du 14 Juillet
1971 portant intégration et nomination de Monsieur BOUSSAFDU
Daniel dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I de l'Elevage;

Vu les nécessités de service;

Sur Proposition du Ministre du Développement, Chargé
de l'Agriculture, des Eaux et Forêts;

D.G.T. *[Signature]*

D.F. *[Signature]*

C.F. *[Signature]*

7) E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur BOUSSAFDU Daniel, docteur vétérinaire de 2^e échelon Stagiaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Elevage) est nommé Chef de Service de la Production Animale en remplacement de Monsieur MANTADI Simon autorisé à suivre un stage en Roumanie.

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 24 NOVEMBRE 1971

P. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT
Le Ministre du Développement, Chargé
de l'Agriculture, des Eaux et
Forêts,

A. DIAWARA.-

P. Le Ministre des Finances
et du Budget,
Le Ministre du Développement,
Chargé de l'Agriculture, des
Eaux et Forêts

A. DIAWARA.-

Cdt. M. NGOUABI.-

Le Ministre des Affaires Sociales
de la Santé et du Travail,

Gh. NGOUOTO.-

AMPLIATIONS:

SGG/BC	(2)
J.O.R.P.C.	(1)
DGT/DGAPE	(2)
D.F.	(2)
C.F.	(2)
MINIDÉVELOPPEMENT	(1)
D.G.S.A.Z.	(3)
SERVICE ÉLEVAGE	(2)
INTÉRESSÉ	(1)